



Formation au Permis de la catégorie CE

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître les principaux organes d'un véhicule, les principales commandes et le tableau de bord.
- Connaître les principales règles de circulation.
- Connaître la signalisation spécifique.
- Savoir entretenir le véhicule, diagnostiquer une panne et éventuellement réparer.
- Maîtriser les manœuvres en marche avant et en marche arrière avec l'ensemble du véhicule.
- Savoir s'intégrer dans la circulation en toute sécurité et sans gêner les autres usagers.
- Obtenir le permis de catégorie CE

Contact :

M. PICHOT H

03.86.48.20.78

cfi.ecy@wanadoo.fr

PROGRAMME DE LA FORMATION

COMPETENCE 1 :

Maîtriser le maniement de l'ensemble de véhicules dans un trafic faible ou nul.

- Connaître les principaux organes de l'ensemble de véhicules, les principales commandes, et le tableau de bord.
- Effectuer les contrôles visuels lors de la mise en route du moteur.
- Savoir démarrer, s'arrêter, diriger l'ensemble de véhicules.
- Savoir regarder autour de soi et avertir.

COMPETENCE 2 :

Effectuer les vérifications courantes de sécurité de l'ensemble de véhicules et effectuer les exercices de maniabilité.

- Connaître les réglementations spécifiques au transport de marchandises.
- Effectuer les vérifications de l'état de l'ensemble de véhicules.
- Savoir réaliser les manœuvres avec l'ensemble.
- Savoir réaliser un attelage et un dételage de l'ensemble.

COMPETENCE 3 :

Appréhender la route en fonction du gabarit de l'ensemble de véhicules dans des conditions normales de circulation.

- Rechercher la signalisation spécifique au transport de marchandises, les indices utiles et en tenir compte.
- Connaître et respecter les règles de circulation, et le placement sur la chaussée de l'ensemble de véhicules.
- Savoir utiliser toutes les commandes et adapter l'allure aux différentes situations.
- Comprendre les risques liés à la gestion du gabarit de l'ensemble.

COMPETENCE 4 :

Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité.

DUREE DE LA FORMATION

- 72 heures
- 4 Stagiaires
- les horaires de la formation :
8h00 -12h00 / 13h00 -17h00

DATE

Tous les mois.

LIEU DE LA FORMATION :

ZI Plaine des Isles,

1 Rue des Caillottes

89 000 AUXERRE

N° Agrément E0908916870

TARIF : 2 510.00€ TTC

PROGRAMME DE LA FORMATION (suite)

- Savoir croiser, dépasser, être dépasser et négocier les virages de façon sécurisante.
- Savoir se comporter à l'égard des autres usagers de la route.
- Savoir conduire dans des conditions atmosphériques dégradées.
- Savoir conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Savoir conduire en déclivité.

COMPETENCE 5 :

Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

- Connaître les risques spécifiques liés à la conduite d'un ensemble de véhicules.
- Connaître et savoir utiliser les aides à la conduite.
- Connaître les comportements à adopter en cas de panne et d'accidents.
- Savoir pratiquer l'éco-conduite.

PUBLIC VISE & PRE-REQUIS

- Cette formation s'adresse aux salariés, aux demandeurs d'emploi et aux particuliers désireux de conduire un véhicule de transport de marchandises de la catégorie C attelé à une remorque ou semi-remorque dont le PTAC dépasse 750 Kg.
- Être apte à la visite médicale, savoir lire et écrire le français.
- Être titulaire du permis B et C en cours de validité.
- Être âgé de 21 ans au minimum.
- L'Épreuve Théorique Générale du code de la route est à repasser, si le dernier permis de conduire obtenu date de plus de 5 ans.

RESULTATS ATTENDUS

- Obtenir le permis CE.

ENCADREMENT

- Formateurs Diplômés BEPECASER mention < groupe lourd >

MOYENS PEDAGOGIQUES & TECHNIQUES

- Cours théoriques en salle, avec supports ENPC et CODES ROUSSEAU, vidéoprojecteur, tableau blanc et paper-board
- Cours pratiques sur piste privée et sur route. Véhicules aménagés en double commandes.

EVALUATION DE LA FORMATION

- Test oral et écrit pour la théorie.
- Suivi des stagiaires à l'aide du livret REMC.
- Examen blanc pour la pratique.

MODALITES DE REGLEMENT

- Par virement, chèque ou CB
- Pour les entreprises : en fin de formation
- Pour les particuliers : en 3 fois

SANCTION DE LA FORMATION

Examen du permis de conduire validé par un expert en sécurité routière. Les formateurs accompagnent les candidats aux examens Plateau et Circulation.